

# Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mardi 17 décembre 2024

Édifice Sacré-Coeur, 18h00

## Procès-verbal

Nom	Présence	Rôle
Isabelle Beauchesne-Côté	X	Parent (représentant au comité de parents)
Diodio Diagne	X	Parent
Kim Vincent	X	Parent (présidente)
Majolie Kueno-Djeuyap	X	Parent
Caroline Cyr	X	Parent
Cynthia Bégin	X	Parent
Joseph Ametchi		Parent substitut
Vicky Gagné	X	Enseignante
Suzanne St-Hillaire	X	Enseignante
Chantal Larocque (remplaçante de Claudia Auger)	X	Enseignante
Marjorie Fournier Roy	X	Enseignante
Marie-Ève Hamelin	X	Personnel de soutien
Audrey Lamarche	X	Professionnelle
Louis-Michel Lafrenière	X	Directeur adjoint
Derek Morrissette	X	Directeur
		Public

## 1. Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et mot de bienvenue

Derek Morrissette ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

## 2. Questions du public

Questions du public : aucune

## 3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le directeur et le président ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 2024-12-17;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire aux Deux-Étangs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Suzanne St-Hilaire d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_014)

## 4. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2024

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diodio Diagme d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_015)

## 5. Projet éducatif

La direction fait un suivi du plan d'action du projet éducatif aux membres du conseil d'établissement.

## 6. Programme d'activités du service de garde

Mme Marie-Ève Hamelin, technicienne du service de garde, informe les membres du CÉ du nouveau programme d'activités du service de garde.

## 7. Critères de sélection de la direction de l'établissement

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le Centre de services scolaire consulte le conseil d'établissement de chaque école sur les critères de sélection de la direction de l'établissement;

CONSIDÉRANT la communication de la direction générale reçue à cet effet;

CONSIDÉRANT les compétences requises pour occuper un poste de direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Majolie Kueno-Djeuyap, de recommander les critères de sélection de la direction d'établissement dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante. Le président du conseil fera parvenir ces critères de sélection à la direction générale du centre de services scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_016)

## 8. Fonds à destination spéciale (retour des fonds dans le budget école)

CONSIDÉRANT les sommes amassées en conformité de l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les sommes sollicitées et reçues par le Conseil d'établissement au nom du Centre de services scolaire qui proviennent de différentes sources et qui servent à soutenir financièrement différents projets;

CONSIDÉRANT que les sommes doivent être affectées au projet initialement prévu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Beaudesne-Côté

de procéder au transfert en 2024-2025 des soldes suivants :

- Transférer tout le solde du fond à destination spécial « DISCO SC » vers les revenus de l'établissement afin d'acheter une machine à impression pour les vêtements des Vaillants.
- Transférer tout le solde du fond à destination spécial « AMEUBLEMENT » vers les revenus de l'établissement afin d'acheter du mobilier pour la bibliothèque de Ste-Madeleine, pour la salle du personnel de Sacré-Cœur et pour la salle CARE.
- Transférer 100\$ du fond à destination spécial « AIDE-FAM » vers les revenus de l'établissement afin de payer les frais des activités et sorties scolaires à une famille de l'école qui a été victime d'un incendie en début d'année scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_017)

## 9. Contenus obligatoires en orientation scolaire

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia Bégin, d'approuver la planification annuelle de l'enseignement des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle pour l'année scolaire en cours.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_018)

## 10. Contenus obligatoires en sexualité

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kim Vincent, d'approuver le plan de déploiement des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire en cours.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_019)

## 11. Plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT la responsabilité de la direction de l'école d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Hamelin, il est résolu d'approuver le plan des mesures d'urgence tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (CE\_027\_24-25\_020)

## 12. Correspondance du président

La présidente du conseil d'établissement fait un rappel concernant les formations obligatoires pour les membres du conseil d'établissement.

## 13. Rapport du délégué au comité de parents

Notre déléguée au comité de parents fait un résumé des sujets traités au comité de parents, notamment concernant la compagnie « La cantine pour tous » qui pourrait être une offre intéressante pour les besoins de notre milieu.

## 14. Varia

Tout d'abord, M. Louis-Michel Lafrenière transmet des informations aux membres du CÉ concernant la campagne de financement active (vente de chocolat). Il est proposé de réfléchir à la compagnie « Perfection » pour l'an prochain.

Par la suite, M. Derek Morrissette propose deux nouvelles campagnes de financement :

CONSIDÉRANT l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT la proposition de campagne de financement qui respecte les lois, règlements et politiques du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les précisions nécessaires pour certains points entourant la campagne de financement proposée;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil d'établissement n'a déclaré un intérêt personnel dans la campagne de financement proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Gagné de tenir les campagnes de financement ayant les caractéristiques suivantes :

	Vente de soupes (groupe 351)	Vente de commandites (album de finissants)
But	Collectif : investir dans le projet entrepreneurial de soupe.	Collectif : payer l'album de finissant.
Code budgétaire	027-5-12000-401 (GR-351)	027-5-12000-401 (FINISSANT)
Si surplus \$	Payer des activités aux élèves, des sorties, du matériel, des récompenses, etc.	Payer d'autres commodités en lien avec la fête des finissants.

ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

## 15. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Cynthia Bégin de lever la présente assemblée ordinaire à 19h47.